

portant validation du devis de la société Veolia pour la réparation d'une canalisation eau froide pour un montant de 4 333.40 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société Veolia en date du 30/04/2025.

Considérant que la société Veolia propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par la société Veolia, pour le remplacement de 60 ml de réseau au Cimetière Sainte Croix d'un montant de 4 333.40 € HT.

Bernay, le 30/04/2025.

P.O. VASSEUR Sylvie  
signé électroniquement le 07/05/2025,  
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

